



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/089

Objet : **Mise en place d'une réglementation de circulation**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la Métropole Européenne de LILLE en date du **01/04/2025**,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de reprise ponctuelle de tapis en chaussée sur la commune de Wavrin le mercredi 9 avril 2025 entre les 2 giratoires M241/M145, une déviation PL via la commune de Sainghin-en-Weppes est nécessaire. Il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Une déviation pour la circulation des poids lourds via la commune de SAINGHIN-en-WEPPE est autorisée à titre exceptionnelle. **Cette mesure prendra effet le mercredi 09 avril 2025 durant toute la journée.**

Article 2 : La signalisation de déviation sera mise en place par la Métropole Européenne de LILLE.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 02 avril 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

